

COMPTE-RENDU DU CONSEIL SYNDICAL DU 27 JUIN 2023 A 18H00  
SALLE DU CONSEIL – MAIRIE DE LA SALLE LES ALPES

Étaient présents :

Pour ST CHAFFREY :

- Madame Corinne CHANFRAY
- Monsieur Nicolas GALLIANO
- Madame Catherine CHAUVIN
- Madame Marine MICHEL

Pour LE MONETIER LES BAINS :

- Monsieur Jean Marie REY
- Monsieur Adrien GIRARD
- Madame Violaine PIQUET GAUTHIER
- Madame Marielle BOY
- Monsieur Jean-Michel BRUNET

Pour LA SALLE LES ALPES :

- Monsieur Gilles PERLI
- Monsieur Paul FIGVED
- Monsieur Jean Michel DELBANO
- Madame Muriel FINE

Monsieur le Président accueille les participants et les remercie de leur présence ;

Monsieur Gilles PERLI est nommé secrétaire de séance.

Monsieur le président présente l'ordre du jour.

Délibérations :

1/ Tarifs ski nordique HIVER 2023-2024

Les tarifs des NORDIC PASS sont élaborés sur trois niveaux. Les tarifs des NP nationaux sont élaborés au niveau de Nordic France ; ceux qui sont appliqués au niveau de Nordic Alpes Du Sud sont présentés au sein de l'association éponyme. Ces tarifs connaissent tous une augmentation moyenne de 10 % pour l'hiver à venir. Il est proposé d'augmenter les tarifs propres au site de Serre Chevalier de la même manière.

De plus :

- Les NP NADS pour les moins de 5 ans étaient déjà gratuits, mais cela n'apparaissait pas dans la délibération. Cette ligne est donc inscrite.
- De même les NP NADS pour les + de 75 ans sont ici mentionnés. Le tarif NP site saison gratuit pour les plus de 70 ans est supprimé à compter de l'hiver 2023-2024. En effet, Serre Chevalier était le seul site à offrir la gratuité à partir de 70 ans, et le besoin s'est fait de réhomogénéiser les pratiques. Madame Marine MICHEL indique que les forfaits massifs pour les + de 75 ans représentent 400 forfaits pour l'hiver.
- Depuis l'hiver 2022-2023, l'âge des forfaits JEUNE a été abaissé à 5 ans. Or, nous n'avons pas de déclinaison local, si bien que les jeunes n'avaient d'autres choix que d'acheter un forfait national ou un forfait à la séance. Aussi, pour l'hiver 2023-2024, il est proposé d'avoir un forfait saison site pour cette population.

Intitulé du titre	Pour mémoire Tarifs 2022 / 2023	Propositions de Tarifs 2023 / 2024
<b>en jaune Tarifs votés par Nordic France en bleu Tarifs à déterminer par la Collectivité</b>		
Nordic Pass Adulte National + de 16 ans vendu après le 15/11/2022	220 €	230 €
Nordic Pass Adulte National Primeur + de 16 ans du 01/10 au 15/11/2022	180 €	200 €
Nordic Pass Jeune National (5 ans inclus - 15 ans révolus) vendu après le 15/11/2022	75 €	85 €

Nordic Pass Jeune National (5 ans inclus - 15 ans révolus) <b>Primeur</b> du 01/10 au 15/11/2022	65 €	70 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison ADULTE vendu après le 15/11/2023	164 €	180 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison ADULTE <b>Primeur</b> du 01/10 au 15/11/2022	115 €	130 €
Nordic Pass Alpes du Sud Saison KIDS (- 5 ans)	INEXISTANT	gratuit
Nordic Pass Alpes du Sud Saison SENIORS (à partir de 75 ans)	gratuit	gratuit
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine ADULTE	58 €	64 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine JEUNE	36 €	40 €
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (ADULTE - 2 personnes et plus)	48 € / pers	53 € / pers
Nordic Pass Alpes du Sud Semaine (JEUNE – 2 personnes et plus)	25 € / pers	28 € / pers
Nordic Pass Saison Site ADULTE vendu après le 15/11/2023	90 €	100 €
Nordic Pass Saison Site ADULTE <b>Primeur</b> du 01/10 au 15/11/2023	70 €	80 €
Nordic Pass Saison Site JEUNE (5 ans inclus - 15 ans révolus)	INEXISTANT	30 €
Nordic Pass Saison Site JEUNE <b>Primeur</b> (5 ans inclus - 15 ans révolus)	INEXISTANT	25 €
Nordic Pass Saison Site SENIOR (à partir de 70 ans)	gratuit	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che Semaine ADULTE	48 €	53 €
Nordic Pass Serre Che Journée ADULTE (Plus de 16 ans)	13 €	14 €
Nordic Pass Serre Che Journée JEUNE (5 ans inclus - 15 ans révolus)	7 €	8 €
Nordic Pass Serre Che Tarif réduit	8 €	9 €
Nordic Pass Serre Che 3 heures ADULTE (Plus de 16 ans)	10 €	11 €
Nordic Pass Serre Che Duo (2 personnes)	SUPPR.	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che Trio (3 personnes)	SUPPR.	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che Famille (2 adultes et 2 jeunes)	SUPPR.	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che Tribu (10 personnes minimum)	SUPPR.	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che 2 jours (adulte)	SUPPR.	SUPPR.
Nordic Pass Serre Che 3 jours (adulte)	SUPPR.	SUPPR.
Pass Accès Pas de Tir	3 €	5 €
Carte RFID	1€	3 €

La délibération est adoptée à l'unanimité.

## 2/ Attribution du marché de maîtrise d'œuvre pour l'extension et le réaménagement des garages

L'appel d'offre a été publié le 25/05/2023 sur le Dauphiné Libéré et mis en ligne sur la plateforme achat public le 25/05/2023. les membres de la commission d'appel d'offres se sont réunis le 23 juin à 9h afin de procéder au choix de la meilleure offre au regard des critères de sélection. C'est l'offre du groupement ci-dessous qui a été retenue :

- Christophe CULOMA, architecte DPLG (sous forme de groupement).
- Rémy GAUDE, SAS CET Bâtiment et énergie
- Christophe CLAVEL, entreprise MILLET
- Frédéric BŒUF, société SEBA EXPERT

Le montant du marché s'élève à : 70 476 € HT

**PLANNING PREVISIONNEL**  
**D'INTERVENTION** *Eléments de la mission de maîtrise d'œuvre*

*Point de départ des délais*

*Délai d'exécution*

APD	Notification du marché	6 semaines
PC	Validation APD	3 semaines
PRO	PC déposé	4 semaines
AMT	Dès que possible	2 semaines
EXE et VISA	A réception des documents Entreprises pour VISA	4 semaines
DET	Début des travaux	30 semaines
AOR	Fin des travaux	2 semaines

APD : Avant Projet Définitif

PRO : Etude de Projet

AMT : Assistance Marché Travaux (DCE)

EXE : Plans d'Exécution

DET : Direction de l'Exécution des Travaux

AOR : Assistance aux opérations de Réception

Messieurs DELBANO, GIRARD et REY se sont proposés pour suivre et valider les différentes étapes du projet.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

3/ Attribution du marché pas de cible

L'appel d'offre a été publié le 25/05/2023 sur le Dauphiné Libéré et mis en ligne sur la plateforme achat public le 25/05/2023. La Commission d'Appel d'Offres s'est réunie le vendredi 23 juin, à 9h, et a décidé de retenir la candidature de la société KIWI PRECISION, pour un montant total de 198 937,50 € HT.

La délibération est adoptée à l'unanimité.

Mme BLANDO indique que le dossier de demande de subvention sera déposé avant la fin de la semaine. Une demande de dérogation pour commencer l'opération avant le vote de la séance plénière sera jointe au dossier.

4/ Tarif de location des carabines laser

Le SIVM a reçu une demande concernant l'utilisation des carabines laser à des fins d'activité professionnelle pour l'été 2023, par un moniteur breveté d'Etat, par ailleurs régulièrement sous convention avec le SIVM l'hiver. Il est donc proposé ici de délibérer sur un tarif e location des carabines laser (à la journée et demi-journée).

La demande émanant principalement d'un moniteur avec lequel le SIVM est conventionné l'hiver. Il est proposé de ne pas mettre en place de contrepartie financière, mais plutôt de prêter les carabines en contrepartie du bon entretien de celles-ci.

La délibération n'est pas soumise au vote.

5/ DM pour augmenter le budget INVESTISSEMENT pour l'opération 56 VIA GUISANE

Monsieur le président rappelle que le budget d'investissement est voté par opération. Un budget de 15 000 € a été affecté à l'opération 56 (Via Guisane) dans le budget primitif. Or, il convient d'abonder ce budget d'un montant de 35 000 € afin de réaliser le relevé topographique et pouvoir démarrer la maîtrise d'œuvre en fin d'année. La délibération modificative est ainsi présentée :

<b>05133</b>	<b>SIVM SERRE CHEVALIER</b>	<b>DM n°1 2023</b>
Code INSEE	Budget SIVM	

**EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU Comité syndical**

**FINANCEMENT OPERATION 56**

Désignation	Dépenses (1)		Recettes (1)	
	Diminution de crédits	Augmentation de crédits	Diminution de crédits	Augmentation de crédits
<b> FONCTIONNEMENT</b>				
D-611 : Contrats de prestations de services	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 011 : Charges à caractère général</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
D-023 : Virement à la section d'investissement	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 023 : Virement à la section d'investissement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total FONCTIONNEMENT</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b> INVESTISSEMENT</b>				
R-021 : Virement de la section de fonctionnement	0.00 €	0.00 €	0.00 €	35 000.00 €
<b>TOTAL R 021 : Virement de la section de fonctionnement</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
D-2031-56 : VIA GUISANE	0.00 €	35 000.00 €	0.00 €	0.00 €
<b>TOTAL D 20 : Immobilisations incorporelles</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>0.00 €</b>
<b>Total INVESTISSEMENT</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>	<b>0.00 €</b>	<b>35 000.00 €</b>
<b>Total Général</b>		<b>35 000.00 €</b>		<b>35 000.00 €</b>

La délibération est adoptée à l'unanimité.

CHOIX DU PRESTATAIRE pour le relevé topographique :

Afin de pouvoir avancer sur le projet de la Via Guisane, il importe d'effectuer un relevé topographique des lieux. Trois devis nous sont parvenus :

- SCV : relevé LIDAR au moyen d'un drone – 7 320 € TTC  
Format des données : à la demande du client, tous les formats sont envisageables afin de permettre une utilisation avec la plupart des logiciels du marché (SHAPE, DXF, DWG, raster type TIF, nuage de points LAS, fichiers LIDAR bruts...)  
- Logiciels utilisés : comme évoqué précédemment, à priori tous (AUTOCAD, QGIS...)  
- Précision des données : résolution pixel au sol de 1.36 x 1.36 cm, précision inférieure à 10 cm (communément 3 à 7 cm)
- TOUTLEMONDEBONTOUX : 8 645 € TTC
- VR3D : relevé LIDAR au moyen d'un drone ; précision de l'ordre du centimètre ; plans topo au 1/200° ; transmission de fichiers pour exploitation (IFC, DWG, PDF, JPEG...) – 14 796 € TTC

C'est la société SCV qui effectuera le relevé topographique. Etant donné les délais pour les autorisations préfectorales, les démarches seront entreprises au plus tôt pour que le relevé puisse être réalisé avant la fréquentation estivale.

Le projet de Via Guisane est considéré comme un projet majeur pour la vallée, porté par le SIVM. A ce jour, c'est Thibault FREYCHET, en tant que stagiaire, qui intervient sur le sujet. Thibault sera présent jusqu'au 30 septembre 2023 et déjà manifesté son souhait de poursuivre sa mission sous forme de contrat. En ce sens, une délibération pour la création d'un poste de chargé de projet sera présentée au prochain conseil syndical.

Mr REY prendra attache auprès de Thibault FREYCHET pour évoquer cette possibilité avec lui.

#### 6/ Informations sur les sujets en cours et questions diverses

- Site internet : Messieurs REY et PERLI s'engagent à suivre l'avancée de la construction du site internet.
- Vélo de descente : la saison de DH commencera le samedi 1<sup>er</sup> juillet, au moment de l'ouverture des remontées mécaniques. L'équipe est au complet et les pistes seront, pour la plus grande partie, prêtes pour ce jour.
- Vélo (autre) : Mme Marion KOURI, qui a été embauchée sur un poste de patrouilleur vélo pour l'ensemble des itinéraires enduro prend ses marques et commence la mise en place des fichiers de suivi.
- Recrutement en cours : suite à la publication de l'offre pour un responsable technique, les entretiens se dérouleront le mardi 4 juillet après-midi.
- Dossier pour les servitudes nordiques : une réunion en visioconférence aura lieu le vendredi 30 juin 2023, à 10h, et regroupera les services de la Préfecture, les différents services des communes, la société Marceleon, et le SIVM permettra de définir une date d'ouverture d'enquête, finaliser le rétroplanning et définir les règles et consignes précises (signature informatique du Président, délais à respecter pour l'envoi des LRAR, ce qui devra être mis à disposition dans chaque commune, les règles d'affichage des plis non adressés, etc.).
- Acquisition de parcelles au niveau du stade de biathlon : 38 courriers ont été envoyés dont 23 ont reçus à ce jour. Certains propriétaires semblent OK pour vendre leurs parcelles, d'autres souhaitent qu'un bail locatif soit mis en place.
- Rénovation Immobilier de Loisirs : Romane tiendra des stands lors de différentes manifestations sur les communes durant l'été (fête de Bois, fête de la laine, fête du village de La Salle-les-alpes). Ce stand sera agrémenté d'oriflammes et d'une bannière à l'image de la Maison des Propriétaires.  
Deux conférences-débats sont également programmées :  
Mercredi 26 juillet : conférence « comment louer mon meublé ? » 17h -18h30, salle du Serre d'Aigle, Chantemerle, avec la participation de l'OTISC  
Mercredi 9 août : Conférence « Rénovation énergétique » 18h-19h30, Salle du Dôme, Le Monétier-les-Bains, avec la participation de DARWEEN  
Enfin, , une présentation sur la mission rénovation de l'immobilier de loisir sera faite lors de l'AG de l'association Guisane Ouverte le 17 août
- Panneaux ponts pour signalétique et secours :  
La proposition est d'implanter des poteaux semblables avec le nom des ponts + l'altitude et ainsi faciliter la localisation d'une victime lors d'un secours  
Les ponts fléchés à ce jour (passage piétons/cyclistes à l'année et skieurs l'hiver)  
Commune de Monétier les Bains :  
Pont Bayard  
Pont des Granges  
Pont du Fontenil  
Pont Chirouzas  
Pont du Tabuc



Un modèle est présenté à l'Assemblée, selon les références ci-dessous :

Police env. Lucida

+ Nom de la commune (police : arial) + Coordonnées GPS + Logo du SIVM

Max. 30 cm \* 60 cm

Les membres présents ont trouvé les panneaux très jolis. Mr le président validera le modèle final.

Prochain Conseil Syndical

Le prochain conseil syndical aura lieu en septembre 2023.

Le Président  
Jean-Marie REY

